

Rapport P-284 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-284 intitulée: «Quelle concertation pour les jeux de la promenade de la Treille?»

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 20 novembre 2013)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-284 au Conseil administratif, en lui demandant de présenter, dans un délai de six mois, un canevas méthodologique unifié de concertation avec les personnes ou groupe de personnes concernées dans le cas d'un projet de construction ou d'aménagement du domaine public.